

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2014

PRESENTS : HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, DEKHAR Nadia, LALLIER Solange

ABSENT EXCUSE : BESOZZI Daniel procuration à HOZE Michel

ORDRE DU JOUR

1. Délégué CIAS
2. Délégation au Président
3. Commission d'appel d'offre

POINT 1 : DÉLÉGUÉS CIAS

DCS N°04/2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.I.A.S

Le comité syndical décide que le conseil d'administration du CIAS dont il a vocation à la mise en place et à la gestion, sera composé comme suit :

- **Président** : Mr HOSCHAR Jacky
- **5 membres titulaires élus en son sein** : Mrs HOZE Michel et BESOZZI Daniel – Mmes LAPOIRIE Catherine, DEKHAR Nadia et LALLIER Solange
- **3 membres suppléants élus en son sein** : Mmes CHARF Antoinette, DUVAL Isabelle et MORBY Corinne
- **Des membres nommés par le président** parmi les associations ou organismes participant à des actions sociales, et sur leurs propositions (UDAF - associations de retraités ou personnes âgées - aides aux personnes handicapées - association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,....)

Le président précise que, dans le cadre de la désignation de ces derniers, un article paraîtra dans la presse, faisant appel aux organismes intéressés.

POINT 2 : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

DCS N°05/2014

Le Président expose que les dispositions du CGCT, dans son article L5211-10 permettent au Comité Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration territoriale et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier au Président les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget dans le respect de la limite du montant maximal fixé par les textes.
- D'intenter au nom du Comité Syndical les actions en justice ou de défendre le Comité Syndical dans les actions intentées contre lui.

POINT 3 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

DCS N°06/2014

Le comité syndical décide à l'unanimité la création de la commission d'appel d'offres et d'adjudication, et en fixe la composition comme suit :

- **Président** : - Mr HOSCHAR Jacky
- **Membres** : - Mme LAPOIRIE Catherine
- Mr HOZE Michel
- **Suppléants** : - Mme DEKHAR Nadia
- Mme LALLIER Solange
- Mr BESOZZI Daniel